



Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015

Ordre du jour :

1. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- 6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- Présentation et examen du projet de budget du ministère d'Etat concernant la commission

2. Etat du dossier de la question des juifs au Luxembourg à la suite du débat à la Chambre des Députés

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger remplaçant Mme Lydie Polfer, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Cécile Hemmen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Viviane Loschetter remplaçant M. Claude Adam, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Serge Urbany, M. Claude Wiseler

M. Lex Delles, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, observateurs

M. Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'Etat

M. Jean-Paul Senninger, du ministère d'Etat

Mme Tania Braas, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Taina Bofferding

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019

M. le Premier ministre, ministre d'Etat présente brièvement les volets du budget de l'Etat pour l'année 2016 concernant la commission. Pour le détail, il est prié de se référer au document annexé au présent procès-verbal.

De cette présentation et de l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le budget du ministère d'Etat, qui s'élève à la somme totale de 211.326.112 euros, se caractérise par sa spécificité, en ce qu'y sont également inscrits les crédits budgétaires d'autres institutions publiques, telles que la Maison du Grand-Duc, la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat etc.
- La Section 00.0 – Maison du Grand-Duc n'affiche pas de grands changements par rapport à l'année 2015, ne serait-ce qu'une augmentation des frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat (article 00.0.10.001).
- En ce qui concerne l'article budgétaire 00.4.12.131 – *Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications ; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu ; dépenses diverses*, il est souligné que la suppression de la version papier du Mémorial C engendrera des économies oscillant entre 2 à 3 millions d'euros. Toutefois, cette mesure ne prendra effet qu'en 2017, du fait que le Gouvernement entend honorer le contrat conclu avec Legitech jusqu'au bout.
- A noter que l'article 00.4.12.305 – *Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg* est transféré au ministère de l'Economie en charge du tourisme de congrès et gérant le soutien financier de l'Etat aux organisations de congrès.
- La réduction notable du crédit budgétaire inscrit à l'article 00.4.12.321 s'explique par le fait que chaque ministère dispose désormais d'un budget propre pour les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. L'autorisation préalable du ministère d'Etat pour l'engagement de frais en relation avec les actes et manifestations précitées n'est donc plus nécessaire.
- L'augmentation du crédit budgétaire inscrit à l'article 00.4.12.343 – *Service de renseignements : frais de fonctionnement ; frais d'installation et autres* est due au transfert de cet article, jusqu'à présent inscrit pour partie dans le budget du ministère des Affaires étrangères et européennes et pour partie dans le budget du ministère d'Etat, vers le ministère d'Etat.
- Un montant de 250.000 euros est prévu pour la participation financière de l'Etat dans la création et le fonctionnement de la Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de

la Shoah (article 00.4.33.012). A souligner que rien n'a encore été signé entre le ministère d'Etat et les représentants de la communauté juive.

En outre, une ligne de crédit spécifique de 200.000 euros est inscrite dans le budget du Gouvernement (article 30.4.74.070) pour le financement du Monument national pour la Mémoire de la Shoah. La moitié du montant sera remboursée par la Ville de Luxembourg.

- A la section 00.6 – Haut-Commissariat à la Protection Nationale est introduit un nouvel article (00.6.33.001), dont le crédit de 15 millions d'euros est destiné aux frais d'encadrement et au fonctionnement des foyers d'accueil.

A noter encore que les crédits inscrits aux articles 00.6.12.356 et 30.6.74.301 ont été majorés respectivement de 35.000 à 2 millions d'euros et de 1.000 à 3 millions d'euros dans l'intérêt de l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale.

En réponse à la question de savoir pour quelle raison l'article 00.6.33.001 n'est pas inscrit dans le budget du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, M. le Premier ministre, ministre d'Etat explique que le Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) est le coordinateur national pour la planification de l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI). Le HCPN effectue ces travaux ensemble avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et en coopération étroite avec une multitude d'acteurs.

- En réponse à un questionnement afférent, il est souligné que l'augmentation du crédit budgétaire inscrit à l'article 00.1.10.001 – *Médiateur* s'explique par des recrutements supplémentaires au cours de l'année 2016.

Concernant la création d'une Maison des Droits de l'Homme, les membres de la commission sont informés que la Commission des Loyers a fait pas moins de onze propositions aux parties concernées et que le Conseil de Gouvernement vient de retenir un immeuble se situant sur la route d'Arlon et répondant aux critères spécifiques, tant du point de vue de l'accessibilité que du point de vue de l'aménagement intérieur. Celui-ci sera proposé aux quatre organismes concernés, à savoir la CCDH, l'ORK, le CET et la Médiateure.

- Quant à la remarque que le montant de 315.000 euros prévus pour les frais de contentieux (article 00.4.12.110) serait irréaliste, il est répondu que les dépenses relatives au contentieux ont un caractère aléatoire et varient d'une année à l'autre. Notons par ailleurs qu'il s'agit d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.
- En réponse à une question relative aux distinctions honorifiques (« Gielchen »), M. le Premier ministre, ministre d'Etat signale aux membres de la commission qu'une commission en charge de l'attribution des distinctions honorifiques a été mise en place, et ce afin d'instaurer un rapprochement entre le secteur public et privé. Cette commission, qui se compose de trois membres, à savoir Mme Eliette Bauler, M. Henri Grethen et M. Lucien Weiler, vient d'élaborer un avant-projet de règlement grand-ducal dans lequel elle préconise le maintien de l'ordre de la Couronne de chêne et de l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg, tout en adaptant les critères d'obtention de ces distinctions honorifiques. M. le Premier ministre, ministre d'Etat rencontrera les membres de ladite commission avant de le soumettre au Conseil de Gouvernement. L'orateur souligne qu'il s'agit d'un sujet devant également être discuté avec le Grand-Duc, du fait que la distribution des distinctions honorifiques est faite au nom de celui-ci. Quant à la promotion 2016, elle tombera sous la nouvelle

règlementation pourvu que le règlement grand-ducal entre en vigueur en janvier 2016. M. le Premier ministre, ministre d'Etat se propose de venir le présenter en commission.

- Quant à la remarque que M. le Premier ministre, ministre d'Etat aurait déclaré lors de la discussion du projet de loi 6651 relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois que le Gouvernement prendrait en charge tous les frais en relation avec le nouveau réseau de radiocommunication RENITA, M. le Premier ministre, ministre d'Etat répond ne pas se rappeler d'avoir fait une déclaration pareille. Il propose toutefois de le vérifier. Si tel a été le cas, alors l'engagement pris sera honoré.
- Pour ce qui est de la question de savoir s'il est prévu de remettre en état le tombeau de Jean l'Aveugle, M. le Premier ministre, ministre d'Etat propose de s'en informer auprès de Mme la ministre de la Culture.

2. Etat du dossier de la question des juifs au Luxembourg à la suite du débat à la Chambre des Députés

M. le Président informe les membres de la commission que la raison pour laquelle ce point figure à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui réside dans la volonté d'obtenir une réaction de la commission à l'égard de la controverse des historiens Charles Barthel et Vincent Artuso¹, d'une part, et de faire le point sur le dossier de la question des juifs au Luxembourg, d'autre part.

De l'avis de l'orateur, la Chambre des Députés ne devrait pas s'immiscer dans le débat déclenché entre historiens. Vu toutefois les reproches de l'historien Charles Barthel qui font en quelque sorte planer le doute sur la résolution de la Chambre des Députés adoptée à l'unanimité le 9 juin dernier, trouvant son fondement dans le rapport de M. Vincent Artuso, « La « question juive » au Luxembourg (1933-1941) - L'Etat luxembourgeois face aux persécutions antisémites nazies », il échet de discuter de la question de savoir si ces reproches remettent en cause l'excuse officielle de la Chambre des Députés face à la communauté juive.

L'intervenant considère qu'il n'existe pas d'éléments remettant en question les conclusions de la résolution précitée. Il souligne cependant que le rapport « Artuso » n'est qu'un commencement des recherches historiques. La découverte récente de nouvelles sources en est la preuve.

M. le Premier ministre, ministre d'Etat rappelle, en premier lieu, que ledit rapport a été établi sur demande du Gouvernement et non pas sur l'initiative propre de M. Artuso. Il précise ensuite que ce projet, confié à M. Artuso, a été placé sous la responsabilité d'un comité scientifique composé de sept membres.

Il informe les membres de la commission qu'il vient de recevoir un courrier, d'une part, de la communauté juive dans lequel elle émet ses craintes quant à une éventuelle remise en cause par la Chambre des Députés de son excuse officielle à la communauté juive et, d'autre part, du comité scientifique dans lequel il souligne que malgré tout, il ne conteste pas le rapport « Artuso ».

¹ Un débat aura lieu le 14 décembre prochain lors duquel différents historiens pourront expliquer leur point de vue sur le rapport « Artuso ».

Le fait qu'un historien conteste ce rapport ne peut pas, de l'avis de l'intervenant, être qualifié d'un « Historikerstreit », mais il démontre qu'une analyse de notre histoire s'avère indispensable, analyse dont ledit rapport ne constitue qu'un début.

L'orateur fait observer qu'il lui importe que la Chambre des Députés ne laisse planer le doute sur sa décision, d'où il ne peut que se féliciter de l'approche de demander de la part des groupes et sensibilités politiques une confirmation de leur position.

Suite à ces observations, les membres de la commission procèdent à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Tout en se ralliant aux propos ci-dessus et en saluant le fait que le rapport en question ne soit pas contesté par le comité scientifique, un représentant du groupe politique LSAP, sans vouloir critiquer la qualité du travail de M. Artuso, se demande si le fait d'avoir mandaté un jeune chercheur d'établir sur un court laps de temps et avec peu de moyens un rapport d'une telle envergure a été la bonne décision. Dans ce contexte, il renvoie à la Belgique où un institut scientifique (Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines) a été chargé d'établir dans un délai de trois ans un rapport sur les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale. En réponse, une représentante du groupe politique déi gréng fait observer que M. Artuso n'a pas agi en cavalier-seul, mais qu'il a été placé sous la responsabilité d'un comité scientifique, de sorte qu'elle ne peut pas se déclarer d'accord avec une interrogation pareille.

Par ailleurs, l'orateur souligne que la publication récente par M. Denis Scuto de la liste des « Juifs d'origine polonaise » retrouvée aux Archives nationales, liste née du « vorrauseilendem Gehorsam », démontre davantage que la période la Seconde Guerre mondiale doit être éclairée et que donc la recherche historique doit être poursuivie.

- Le groupe politique CSV ne voit pas non plus de raison de remettre en cause les conclusions de la résolution précitée.
Il est en outre d'avis que les recherches doivent être poursuivies et que la Chambre des Députés devra se rallier à la cause du Gouvernement, pour autant que le respect de la liberté de la recherche et la qualité des recherches soient garanties.
Il donne encore à considérer qu'il n'appartient pas à la Chambre des Députés d'apporter un jugement quant à la véracité de l'une ou l'autre thèse émise par les historiens.
- De l'avis des groupes politiques déi gréng et DP, il n'existe pas d'éléments remettant en question l'excuse officielle de la Chambre des Députés.
- Les conclusions de la résolution précitée ne sont pour autant pas remises en question par la sensibilité politique déi Lénk. Quant aux futurs travaux de recherches historiques, son représentant souligne que des pistes sont indiquées dans la résolution dont question ci-dessus, à savoir : « K. Considérant qu'il y a lieu d'élargir, dans le cadre du travail de mémoire qui sera ainsi mené à l'avenir, le dispositif de recherche sur le rôle de la Commission administrative durant la Seconde Guerre mondiale à d'autres objets, tels que la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, ou encore la Commission politique, le Gouvernement en exil ou certains milieux industriels. » Il considère qu'il appartient à la Chambre des Députés de mettre à disposition des chercheurs les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur travail.

- En réponse à des questionnements relatifs aux futures recherches historiques et au rôle à assumer par la Chambre des Députés dans la réalisation de ces recherches, M. le Premier ministre, ministre d'Etat répond qu'il n'appartient ni à la Chambre des Députés ni au Gouvernement d'effectuer ces recherches. Il faudra veiller à ce que les moyens nécessaires pour mener à bien le travail de mémoire soient mis à disposition de l'Université du Luxembourg. Celle-ci est au courant de la demande d'élargir le dispositif de recherche sur le rôle de la Commission administrative durant la Seconde Guerre mondiale à d'autres institutions et certains milieux industriels. Pour ce qui est de l'organisation de son travail, l'intervenant exprime le souhait que l'Université du Luxembourg en soit libre.

En ce qui concerne les comptes dormants et les assurances-vie, il est souligné que la Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 créée en 2001 et ayant publié un rapport en 2009 demande, au vu des informations lui parvenues entre-temps, la nomination d'une nouvelle commission afin de publier un rapport supplémentaire en été 2016.

A noter encore qu'il est du souhait du Gouvernement de regrouper toutes les associations du souvenir en un seul organe de commémoration, lui permettant ainsi d'avoir un seul interlocuteur en la matière. A l'avenir, il sera prévu une journée commémorative (autour du 10 octobre) destinée au souvenir de toutes les victimes de guerre (enrôlés de force, Juifs victimes du nazisme etc.), suivie par une cérémonie civile. L'objectif consiste aussi à établir un programme pédagogique sur le thème de la mémoire des victimes de guerre qui sera enseigné ce jour dans les établissements scolaires.

En guise de conclusion à cet échange de vues, M. le Président retient que les groupes et sensibilités politiques présents confirment leur position en faveur d'une excuse officielle de la Chambre des Députés à la communauté juive. Il est souligné que la Chambre des Députés disposait de faits suffisants lui permettant de tirer des conclusions qu'elle a consignées dans la résolution adoptée à l'unanimité le 9 juin 2015. Celle-ci n'est donc en aucune façon remise en question.

La Secrétaire-administrateur,
Tania Braas

Le Président,
Alex Bodry

Annexe : Extraits des projets de loi 6900 et 6901 concernant le budget 2016 et la programmation pluriannuelle 2015 – 2019

C. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

	2014 Compte	2015 Budget	2016 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</i>	9 367 468	9 809 803	10 072 365
<i>Section 00.1 - Chambre des députés</i>	35 257 921	33 649 709	34 539 903
<i>Section 00.2 - Cour des comptes</i>	4 183 139	4 482 733	4 530 015
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat</i>	3 444 733	3 601 280	3 646 848
<i>Section 00.4 - Gouvernement</i>	37 635 912	43 964 898	43 275 638
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social</i>	1 013 883	991 623	1 039 947
<i>Section 00.6 - Haut-Commissariat à la Protection Nationale</i>	361 184	326 560	17 843 689
<i>Section 00.7 - Cultes</i>	23 003 621	24 138 099	24 724 257
<i>Section 00.8 - Médias et Communications</i>	56 196 903	50 708 046	51 517 950
<i>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</i>	175 323	282 859	292 700
<i>Total des dépenses courantes</i>	170 640 087	171 955 610	191 483 312
<i>Section 30.4 - Gouvernement</i>	9 053 617	17 184 860	16 689 000
<i>Section 30.5 - Conseil économique et social</i>	-	6 000	35 750
<i>Section 30.6 - Haut-Commissariat à la Protection Nationale</i>	687 918	13 250	3 100 250
<i>Section 30.7 - Cultes</i>	15 743	100	100
<i>Section 30.8 - Médias et communications</i>	273 330	17 700	16 200
<i>Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</i>	-	1 500	1 500
<i>Total des dépenses en capital</i>	10 030 608	17 223 410	19 842 800
<i>Total général</i>	180 670 695	189 179 020	211 326 112

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément à la circulaire budgétaire du 27 février 2015, le Ministère d'État a poursuivi la mise en œuvre du paquet d'avenir et veillé à réduire, sinon garder constantes en termes réels les principales catégories de dépenses de la rubrique « consommation intermédiaire ».

Le crédit de l'article 00.4.12.321 « Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses » a baissé suite à la décision du Gouvernement en Conseil du 21 janvier 2015 d'abandonner la gestion centralisée des frais de repas via le Ministère d'État. Un article budgétaire couvrant les frais de repas a été attribué à chaque département ministériel.

L'article 00.4.12.305 « Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg » a été transféré au Ministère de l'Économie et du Tourisme en charge du tourisme de congrès et qui gère le soutien financier de l'État aux organisateurs de congrès.

Un supplément de crédit de 100.000 euros a été inscrit à l'article 00.4.12.120 « Frais d'experts et d'études » afin de couvrir les frais en relation avec l'exposition virtuelle et le projet de recherche et pédagogique sur la Première Guerre mondiale avec l'Université du Luxembourg. Ce projet s'étendra sur cinq ans (100.000 euros en 2017, 120.000 euros en 2018, 128.000 euros en 2019, 54.000 euros en 2020).

Une ligne de crédit spécifique (30.4.74.070) est prévue pour le financement du Monument national pour la Mémoire de la Shoah (200.000 euros en 2016 et 200.000 euros en 2017). La moitié du montant sera remboursée par la Ville de Luxembourg.

Un montant de 250.000 euros (00.4.33.012) a été inscrit au titre de la participation financière de l'État dans la création et le fonctionnement de la Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah.

Au niveau de la section 00.4-Gouvernement, le renouvellement du réseau de communications intégré et unique pour les besoins de divers services publics (articles 00.4.12.380 et 30.4.74.020) sera poursuivi. Le coût principal résulte en 2016 encore des frais de mise en place du réseau et des frais pour le matériel ainsi que pour l'équipement en terminaux. À cela s'ajoutent les frais de fonctionnement du nouveau réseau.

Les crédits du Computer Emergency response Team (GovCert) (00.6.12.385 et 30.6.74.310) ne figurent désormais plus dans la section 00.4.-Gouvernement, mais ont été intégrés, dans le cadre de la création d'une Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, dans la section du Haut-Commissariat à la Protection nationale afin de permettre à ce dernier d'assurer dans les meilleures conditions ses missions en matière de gestion de crises et dans le domaine de la cyber sécurité.

Aux sections 00.6 et 30.6 – Haut-Commissariat à la Protection Nationale, deux crédits ont été majorés (00.6.12.356 et 30.6.74.301) respectivement de 35.000 à 2.000.000 euros et de 1.000 à 3.000.000 euros dans l'intérêt de l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale. S'y ajoute un article nouvellement introduit (00.6.33.001) dont le crédit de 15.000.000 euros est destiné aux frais d'encadrement et au fonctionnement des foyers d'accueil.

Au niveau de la section 00.8.-Médias et Communications, les dotations dans l'intérêt des établissements publics « Commission Nationale pour la Protection des Données », « Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel » et de celui chargé de diffuser des programmes de radio socio-culturels ont été revues à la hausse de façon à permettre aux établissements en question d'accomplir leurs missions importantes dans des conditions appropriées.

En ce qui concerne l'établissement du budget pluriannuel 2016-2019, il a été tenu compte des mesures retenues dans le cadre du paquet d'avenir de façon notamment à limiter l'augmentation des dépenses publiques sur la période en question au strict nécessaire.

01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères

	2014 Compte	2015 Budget	2016 Projet de budget
Section 01.0 - Dépenses générales	4 663 806	4 162 608	3 343 632
Section 01.1 - Relations internationales - Missions luxembourgeoises à l'étranger	39 457 095	42 361 583	45 669 527
Section 01.2 - Relations internationales - Contributions à des organismes internationaux	14 631 118	13 288 460	14 779 770
Section 01.3 - Relations internationales - Relations économiques européennes et internationales et autres actions	1 781 859	1 445 000	2 455 000
Section 01.4 - Immigration	4 828 868	6 672 928	7 081 350
Section 01.5 - Direction de la Défense	25 318 476	28 536 648	28 511 309
Section 01.6 - Défense nationale	73 902 700	78 774 910	75 355 100
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire	270 410 882	260 288 956	285 770 954
Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne	7 739 867	61 424 100	3 522 370
Total des dépenses courantes	442 734 671	496 955 193	466 489 012

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

BUDGET DES DÉPENSES - DÉPENSES COURANTES

35

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
00 — MINISTÈRE D'ÉTAT					
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.160.157	1.174.569	1.181.768
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.031.584	5.361.756	5.579.886
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	694.980	703.614	707.927
10.003 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	155.339	157.269	158.233
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.353.040	1.377.136	1.406.904
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.....	239.379	241.421	242.441
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes.....	605.000	615.280	615.280
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	127.989	178.758	179.926
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	171.895		
		3) Charges sociales patronales.....	6.624		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	179.926		
Total de la section 00.0.....			9.367.468	9.809.803	10.072.365
Section 00.1 — Chambre des Députés					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés.....	32.210.471	32.210.471	32.840.316
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.322.450	1.439.238	1.699.587

00.1 — Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
10.002 (33.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.725.000	—	—
		Total de la section 00.1	35.257.921	33.649.709	34.539.903
Section 00.2 — Cour des Comptes					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.183.139	4.482.733	4.530.015
		Total de la section 00.2	4.183.139	4.482.733	4.530.015
Section 00.3 — Conseil d'Etat					
10.000 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.980.243	2.003.185	2.090.415
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.098.733	1.211.166	1.115.412
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	1.049.699		
		3) Charges sociales patronales	53.753		
		4) Allocations de repas	11.960		
		Total.....	1.115.412		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	308.683	324.423	379.296
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	319.093		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	8.601		
		3) Charges sociales patronales	44.567		
		4) Allocations de repas	7.035		
		Total.....	379.296		
11.020 (11.11)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	1.992	2.025
		<i>Détail:</i>			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	2.025		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	57.074	60.414	59.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	51.604		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	860		

00.3 — Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 7.136			
		Total..... 59.600			
11.040 (11.11)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base 100			
		Total de la section 00.3	3.444.733	3.601.280	3.646.848
		Section 00.4 — Gouvernement			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	11.937.735	14.363.017	14.704.210
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base 13.986.094			
		3) Charges sociales patronales 591.838			
		4) Allocations de repas 126.278			
		Total..... 14.704.210			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	208.141	200.000	200.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.166	2.700	2.700
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.351	30.000	30.400
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220.021	200.000	202.170
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	521.133	922.500	600.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3.729	9.300	8.300
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.883	—	—
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	14.794	—	—
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau.....	2.284	—	—
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	786.529	700.000	700.000

00.4 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.10	Service information et presse : frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.445	65.000	61.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67.447	79.593	79.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage			12.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			65.000
		9) Divers			2.000
		<i>Total</i>			79.000
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.979.645	315.000	315.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	896.831	216.000	316.000
12.125 (12.30)	01.10	Service information et presse : frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195.952	237.000	262.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	946.250	900.000	855.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.497.280	7.900.000	8.000.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses.....	334	—	—
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	18.725	18.300
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			17.300
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....			1.000
		<i>Total</i>			18.300
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	699.991	724.470	728.908
12.305 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	89.092	100.000	—

00.4 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.357.974	1.640.000	850.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	229.125	230.000	230.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	496.584	500.000	450.000
12.341 (12.30)	01.30	Service information et presse : frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	115.168	130.000	123.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	525.000	525.000	3.400.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses.....	14.773	16.200	16.200
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	100.863	95.000	95.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26.619	30.600	30.600
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	119.728	45.000	45.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	449.602	600.000	100
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.317.091	7.715.022	6.737.000
12.385 (12.30)	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	401.246	520.000	—
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	900.000	900.000

00.4 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.568.761	2.603.595	2.604.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse.....	86.763	—	—
33.012 (33.00)	13.90	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	250.000
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	409.500	—	—
34.040 (34.40)	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	901.677	200.000	200.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	18.000	18.000	18.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	32.500	58.000	32.500
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.056.012	1.100.000	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.809	—	1.565
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1.215	—
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	2.709	—	—
12.805 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	—	17.550	—
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	253.375	2.474	30.735
12.860 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	—	31.216	178.750
43.500 (43.22)	13.90	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes.	—	2.621	—
Total de la section 00.4.....			37.635.912	43.964.898	43.275.638

00.5 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	423.347	436.713	446.426
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	426.305		
		2) Charges sociales patronales	15.900		
		4) Allocation de repas	4.221		
		<i>Total</i>	446.426		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	273.143	216.701	217.064
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	187.354		
		2) Charges sociales patronales	25.489		
		4) Allocations de repas	4.221		
		<i>Total</i>	217.064		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.513	1.594	1.615
		<i>Détail:</i>			
		<i>B – Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base	1.615		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.471	6.000	6.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	25.854	—	—
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	11.968	—	—
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	20.725	22.770	22.160
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	226.412	230.045	238.759
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif)	6.466	10.000	10.123
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	14.984	—	—
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	62.300	62.300

00.5 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			28.500
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....			15.300
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....			500
		1213 Frais de publication			18.000
		Total.....			62.300
12.300 (12.30)	13.90	Commémoration du 50e anniversaire du Conseil économique et social.....	—	—	30.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.000	4.500	4.500
		Total de la section 00.5	1.013.883	991.623	1.039.947
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale			
12.120 (12.30)	13.90	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	200.000	204.000
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	40.680	91.560	109.689
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	320.504	35.000	2.000.000
12.385 (12.30)	13.90	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	530.000
33.001 (33.00)	13.90	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	15.000.000
		Total de la section 00.6	361.184	326.560	17.843.689
		Section 00.7 — Cultes			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes	22.857.245	23.985.359	24.569.831
		<i>Détail:</i>			
		1) CULTE CATHOLIQUE			
		1) Rémunérations de base.....			20.317.518
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.193.960

00.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	1.188.718		
		4) Allocations de repas	326.422		
		2) CULTE PROTESTANT			
		A – EGLISE PROTESTANTE			
		1) Rémunérations de base	339.867		
		3) Charges sociales patronales.....	18.186		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		B – EGLISE PROTESTANTE REFORMEE			
		1) Rémunérations de base	227.414		
		3) Charges sociales patronales.....	11.463		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		3) CULTE ISRAELITE			
		1) Rémunérations de base.....	402.396		
		3) Charges sociales patronales	22.497		
		4) Allocations de repas	5.628		
		4) CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base.....	315.100		
		3) Charges sociales patronales	17.646		
		4) Allocations de repas	5.628		
		5) CULTE ANGLICAN			
		1) Rémunérations de base.....	158.654		
		3) Charges sociales patronales	8.885		
		4) Allocations de repas	2.814		
		Total.....	24.569.831		
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	22.255	25.000	24.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	44.261	44.880	44.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg	24.320		
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette.....	9.820		
		3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg.....	2.480		
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg	2.480		
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"	2.480		
		6) Indemnités pour services de tiers.....	3.300		
		Total.....	44.880		
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	24.500	24.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg.....	20.780		
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette.....	3.720		
		Total.....	24.500		
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles. (Crédit non limitatif).....	—	3.000	3.000
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	41.150	41.150	41.150

00.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
33.015 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	3.000	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique.....	1.000		
		2) Eglise orthodoxe roumaine.....	1.000		
		3) Eglise orthodoxe serbe.....	1.000		
		<i>Total</i>	3.000		
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	2.480	2.480	2.480
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2.480	2.480	2.480
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.511 (33.00)	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées.....	—	—	2.686
		Total de la section 00.7.....	23.003.621	24.138.099	24.724.257
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	52.663	57.000	57.696
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62.599	110.000	110.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	673	1.300	1.300
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques.....	192	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Documentation et bibliothèque.....	500		
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien.....	1.885	3.495	3.250
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50.744	225.000	225.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17.756	21.300	10.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle.....	395	250	250

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	456.660	487.000	645.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	204.349	64.350	50.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite et de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.200.273	7.420.000	7.467.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	—	98.463	98.463
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.964	5.000	5.000
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.655.000	1.714.200	2.050.922
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.000.000	33.333.000	33.333.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	588.750	724.095	739.498
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif).....	4.952.000	5.492.993	5.768.871
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
35.530 (35.40)	13.90	Contributions à des organismes internationaux.....	—	—	2.100
Total de la section 00.8.....			56.196.903	50.708.046	51.517.950
Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	144.552	245.859	257.600

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	223.663		
		3) Charges sociales patronales	30.419		
		4) Allocations de repas	3.518		
		<i>Total</i>	<u>257.600</u>		
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.125	1.200	1.200
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	4.144	5.000	4.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.709	9.000	7.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau.....	8.014	—	—
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	2.347	—	—
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	576	400	500
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.038	1.200	—
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	2.418	—	—
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.038	3.500	5.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	8.100	7.800
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	4.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	2.500		
		1213 Frais de publication	800		
		<i>Total</i>	<u>7.800</u>		
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4.362	8.400	8.400
		Total de la section 00.9.....	175.323	282.859	292.700
		Total du département 00.....	170.640.087	171.955.610	191.483.312

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	50.660.782	49.766.672	51.052.772
11	Salaires et charges sociales	37.491.943	41.284.296	42.192.001
12	Achat de biens non durables et de services	21.932.679	27.043.935	29.575.659
31	Subventions d'exploitation	8.150.273	8.370.000	8.417.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.186.665	2.827.418	18.080.509
34	Transferts de revenus aux ménages	922.157	220.480	220.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	43.826	75.900	52.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	47.195.750	41.264.288	41.892.291
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.056.012	1.102.621	100
Total		170.640.087	171.955.610	191.483.312

BUDGET DES DÉPENSES - DÉPENSES EN CAPITAL

419

30.4 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
30 — MINISTÈRE D'ÉTAT					
Section 30.4 — Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	61.966	—	—
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	1.698	5.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.889.898	16.951.860	16.328.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	17.971	33.000	16.000
74.050 (74.22)	01.10	Service information et presse : acquisition d'équipements informatiques	6.969	20.000	20.000
74.060 (74.40)	01.10	Service information et presse : acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	650	25.000	20.000
74.070 (74.22)	13.90	Création et installation d'un Monument national pour la Mémoire de la Shoa. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	200.000
74.310 (74.22)	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires	74.465	50.000	—
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000
Total de la section 30.4			9.053.617	17.184.860	16.689.000
Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.000	23.750
Total de la section 30.5			—	6.000	35.750

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale					
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	35.000
<i>Détail:</i>					
		1) Voitures 35.000			
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	676.571	1.000	3.000.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	11.347	12.250	5.250
74.310 (74.22)	13.90	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	—	—	60.000
Total de la section 30.6.....			687.918	13.250	3.100.250
Section 30.7 — Cultes					
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.743	100	100
Total de la section 30.7.....			15.743	100	100
Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
61.011 (41.40)	08.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	265.608	100	100
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	—	2.500	1.000
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	7.722	15.000	15.000
Total de la section 30.8.....			273.330	17.700	16.200

30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.500	1.500
		Total de la section 30.9.....	—	1.500	1.500
		Total du département 30	10.030.608	17.223.410	19.842.800

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2014 Compte provisoire	2015 Budget voté	2016 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	100	100
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	15.743	100	100
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	265.608	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	9.749.257	17.223.110	19.842.500
Total		10.030.608	17.223.410	19.842.800

DÉPENSES COURANTES

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.175	1.182	1.197	1.211	1.242
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.362	5.580	5.739	5.912	6.141
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	704	708	717	726	744
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	157	158	160	162	166
10.004	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.377	1.407	1.439	1.478	1.529
10.005	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.....	241	242	245	247	251
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	615	615	623	633	641
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	179	180	183	188	195
Total de la section 00.0.....			9.810	10.072	10.302	10.556	10.908
Section 00.1 — Chambre des Députés							
10.000	01.10	Chambre des Députés	32.210	32.840	33.276	33.561	34.437
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.439	1.700	1.491	1.523	1.576
10.002	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	1.725	1.725
Total de la section 00.1.....			33.650	34.540	34.766	36.809	37.738

00.2 — Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
Section 00.2 — Cour des Comptes							
10.000	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.483	4.530	4.613	4.706	4.861
		Total de la section 00.2.....	4.483	4.530	4.613	4.706	4.861
Section 00.3 — Conseil d'Etat							
10.000	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.003	2.090	2.040	2.056	2.100
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.211	1.115	1.272	1.300	1.348
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	324	379	341	348	361
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	2	2	2	2	2
11.030	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent.....	60	60	61	62	64
11.040	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
		Total de la section 00.3.....	3.601	3.647	3.715	3.768	3.876
Section 00.4 — Gouvernement							
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	14.363	14.704	14.992	15.327	15.896
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	206	209	213
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	31	31	32
12.011	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	202	205	208	211
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	923	600	608	617	627
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	8	8	9	9

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	700	700	700	700
12.070	01.10	Service information et presse : frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	61	67	68	69
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	79	80	81	83
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	315	315	315	315	315
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	216	316	316	336	344
12.125	01.10	Service information et presse : frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	237	262	248	253	170
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	900	855	812	772	733
12.131	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.900	8.000	3.000	3.000	3.000
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19	18	19	19	19
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	724	729	738	747	766
12.305	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	—	—	—	—
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.640	850	861	874	889
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	230	230	230	230

00.4 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
12.340	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	450	456	463	471
12.341	01.30	Service information et presse : frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	130	123	126	130	133
12.343	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	525	3.400	3.427	3.496	3.566
12.344	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses.....	16	16	16	16	16
12.346	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information.....	95	95	98	80	82
12.347	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	31	31	31	31
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	45	45	45	45
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	*	500	500	500
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.715	6.737	5.199	4.843	4.843
12.385	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	520	—	—	—	—
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	900	900	900	900
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

00.4 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.604	2.604	2.604	2.604	2.604
33.012	13.90	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	250	250	250	250
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	18	18	18	18	18
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	58	33	33	33	33
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	*	1.100	1.100	1.100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—
12.805	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	18	—	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	2	31	—	—	—
12.860	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums.....	31	179	—	—	—
43.500	13.90	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. ...	3	—	—	—	—
Total de la section 00.4.....			43.965	43.276	38.441	38.506	39.101
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	437	446	455	465	483
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	217	217	221	226	235
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	6	6
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	23	22	22	23	23
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	239	242	245	251
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	11
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	62	63	64	65
12.300	13.90	Commémoration du 50e anniversaire du Conseil économique et social	—	30	—	—	—
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
Total de la section 00.5.....			992	1.040	1.027	1.047	1.081
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale							
12.120	13.90	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	204	250	300	300
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	92	110	150	200	200
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	2.000	2.000	1.000	500
12.385	13.90	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	530	540	550	560

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
33.001	13.90	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	15.000	11.000	8.000	4.000
		Total de la section 00.6.....	327	17.844	13.940	10.050	5.560
Section 00.7 — Cultes							
11.000	08.50	Traitements des ministres des cultes.....	23.985	24.570	25.052	25.612	26.564
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	25	24	24	24	24
33.010	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire.....	6	6	6	6	6
33.011	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	45	45	45	45	45
33.012	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
33.013	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
33.014	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	41	41	41	41	41
33.015	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
33.016	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2	2	2	2	2
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
33.511	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées	—	3	—	—	—
		Total de la section 00.7.....	24.138	24.724	25.204	25.764	26.715

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	57	58	59	60	61
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	110	110	110	110
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	2	2	2
12.040	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1	1	1	1	1
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3	3	3	3	3
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	225	225	231	235
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	10	10	10	11
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	*	*	*	*	*
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	487	645	653	663	674
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	50	30	15	10
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite et de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.420	7.467	7.570	7.663	7.846
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	950	950	700	700
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations....	98	98	98	98	98
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.714	2.051	2.143	2.525	2.724
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	33.333	33.333	33.333	35.000	35.700
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	724	739	753	768	790
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif).....	5.493	5.769	6.057	6.123	6.325
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
35.530	13.90	Contributions à des organismes internationaux.....	—	2	—	—	—
Total de la section 00.8.....			50.708	51.518	52.004	53.978	55.296
Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg							
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	246	258	263	269	279
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.....	5	5	5	5	5
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	8	8	8	8
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	*	1	1	1	1
12.100	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8	8	9	9	9
Total de la section 00.9.....			283	293	298	304	314
Total du département 00.....			171.956	191.483	184.310	185.488	185.451

Chapitre IV – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2015 — 2019)

Département	Budget 2015	Projet 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Prévisions 2019
30 – Ministère d'Etat	17.223	19.843	5.052	1.424	847
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	38.777	44.184	49.504	132.950	151.299
32 – Ministère de la Culture	8.828	8.387	8.064	7.673	10.433
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	230	304	304	304	304
34 – Ministère des Finances	72.231	79.109	100.359	99.242	112.000
35 – Ministère de l'Economie	87.421	98.284	95.700	96.684	99.589
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	9.903	7.258	8.610	8.712	15.890
37 – Ministère de la Justice.....	562	1.590	849	590	604
38 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative.....	1.818	1.768	1.818	1.818	1.818
39 – Ministère de l'Intérieur.....	45.129	45.350	44.876	53.073	53.878
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	76.130	78.571	80.533	80.611	80.761
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	51.012	47.249	47.183	47.182	47.159
43 – Ministère des Sports	29.379	27.214	24.657	35.353	18.273
44 – Ministère de la Santé	38.142	38.061	57.037	56.500	56.832
45 – Ministère du Logement.....	109.096	130.110	134.181	123.791	119.219
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	330	187	233	206	201
47 – Ministère de la Sécurité sociale	303	249	257	452	206
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la protection des consommateurs.....	56.913	57.007	75.888	70.611	70.693
50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	478.403	645.455	724.730	755.057	787.819
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	1.121.831	1.330.181	1.459.838	1.572.234	1.627.824

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.4 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.952	16.328	2.585	70	70
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	33	16	3	3	4
74.050	01.10	Service information et presse : acquisition d'équipements informatiques	20	20	21	62	20
74.060	01.10	Service information et presse : acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	20	15	25	15
74.070	13.90	Création et installation d'un Monument national pour la Mémoire de la Shoa. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	200	200	*	*
74.310	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires	50	—	—	—	—
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
Total de la section 30.4			17.185	16.689	2.929	265	214
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	10	1	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	24	3	3	3
Total de la section 30.5			6	36	6	6	15

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	35	—	35	—
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	3.000	2.000	1.000	500
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	12	5	20	20	20
74.310	13.90	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	—	60	80	80	80
Total de la section 30.6.....			13	3.100	2.100	1.135	600
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 30.7.....			*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
61.011	08.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	3	1	1	1	1
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
Total de la section 30.8.....			18	16	16	16	16

30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2015	Projet 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	2	2	2	2
		Total du département 30.....	17.223	19.843	5.052	1.424	847